

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1153 rév. 1**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Picardie
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 AMIENS

SIREN : 349360958

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1153 rév. 1

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/02/2020**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/01/2025**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director
La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Diane JARRY

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1153

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1153

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1153 rév. 1

Organisme d'inspection accrédité :

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Picardie
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 AMIENS

PORTEE D'ACCREDITATION	
N° 8 - AGROALIMENTAIRE	
Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.2 - Production primaire végétale	
<p>8.2.1 - Santé des végétaux #</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inspections en vue de la délivrance du Passeport Phytosanitaire Européen (PPE) <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle à la production des établissements immatriculés - Contrôle de la circulation des végétaux intra-communautaire et à travers les zones protégées de l'union européenne ➤ Inspections relatives à la surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) <ul style="list-style-type: none"> - Inspection de végétaux et de cultures de végétaux - Inspections réalisées dans le cadre de prélèvements pour analyse 	<p>Directive 2000/29/CE concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté</p> <p>Code rural et de la pêche maritime (articles L251-1 à L251-20) (articles R251-1 à R251-41)</p> <p>Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutttes obligatoires</p> <p>Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets</p> <p>Ordres de service et ordre de méthodes émis par la DGAL relatifs au passeport phytosanitaire européen</p> <p>Directives et décisions de l'Union européenne relatives à la surveillance des organismes réglementés et émergents</p> <p>Code rural et de la pêche maritime Livre II, Titre V, Chapitre I, Section I (parties législative et réglementaire)</p> <p>Ordres de service et ordre de méthodes récurrents ou annuels relatifs à la surveillance des organismes réglementés et émergents émis par la DGAL</p> <p>Note de service DGAL/SDQSPV/2017-866</p> <p>Liste des méthodes concernées disponible auprès de l'organisme</p>

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
FREDON AMIENS	19 bis rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS CEDEX 3	03 22 33 67 10

Date de prise d'effet : **01/02/2020**Le Responsable d'Accréditation Pilote
*The Pilot Accreditation Manager***Olivier CHANTREAU**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1153.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr